

17ème Ronde Pédestre
Dimanche 18 septembre 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT né entre 2011 et 2015

Merci de déposer à l'Office de Tourisme:

- Ce bulletin d'inscription
- Le questionnaire santé et le certificat médical si vous avez répondu « oui » à 1 question
- Un chèque de 5€ à l'ordre de « Office de Tourisme de Cornillon-Confoux ».

Attention: PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Renseignements de l'enfant:

Nom: Prénom

Sexe: Né(e) le:/...../.....

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone du parent à contacter:

E-mail du parent à contacter:

Autorisation parentale:

Je soussigné(e) (Nom, prénom).....
autorise mon fils/ma fille, mineur(e) à participer à la course « La Ronde Pédestre de Cornillon-Confoux» le dimanche 18 septembre 2022 et dégage les organisateurs de toute responsabilité.
L'inscription de mon enfant implique l'acceptation du présent règlement (voir au dos).

Date :

Signature :

Règlement de la Ronde Pédestre

Article 1 : Lieu, date et nature de la compétition

Courses pédestres sur routes, sentiers et chemins se déroulant dimanche 18 septembre 2022, entre 9h30 et 13h sur la commune de Cornillon-Confoux, départ de l'Espace Pièle.

1 parcours enfants de 1km – départ 9h30 – non chronométré

1 Course 11,2Km –Inscription à partir de cadet – départ 10h (limité à 500 coureurs) - chronométrée

Article 2 : Organisateur

L'organisation est assurée par l'association Office de Tourisme et de la Culture, dont le siège social est situé 80 place des Aires, 13250 Cornillon-Confoux représentée par sa présidente Jacqueline HERVY.

Article 3 : Condition de participation

Les coureurs de chaque catégorie doivent obligatoirement présenter une licence en cours de validité à la date de l'épreuve ou un certificat médical en français, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Article 4 : Droit d'inscription

Adultes : les inscriptions se font uniquement sur www.KMS.fr (lien KMS sur www.cornillonconfoux.fr).

Le montant de l'inscription pour la course de 11,2km est de 12€ jusqu'au vendredi 09/09 minuit, puis 14€ jusqu'au samedi 17/09 (fin des inscriptions). Pas d'inscription sur place.

Paielement par carte bancaire.

Enfants :

Le parcours enfants est de 5€. Les inscriptions se font à l'Office de Tourisme jusqu'au vendredi 16/09 avec l'autorisation parentale en vigueur dûment remplie et le questionnaire santé et certificat médical si besoin. Paiement par chèque à l'ordre de « Office de Tourisme de Cornillon-Confoux ».

Pas d'inscription possible sur place.

Article 5 : Dossards

Adultes (course 11,2 km) : retrait des dossards à l'Espace Pièle (samedi 17/09 de 14h à 17h dimanche 18/09 dès 8h).

Enfants (course 1 km) : retrait des dossards au moment de l'inscription à l'Office de Tourisme jusqu'au vendredi 16/09 à 17h.

Aucune épingle ne sera fournie par l'organisation.

Article 6 : Sanitaires

Des sanitaires sont prévus pour les participants.

Article 7 : Parcours

Circulation interrompue au passage des coureurs qui sont tenus de respecter le Code de la Route et d'emprunter la chaussée, sauf indication des signaleurs indiqués, parcours balisé.

Article 8 : Ravitaillement

Des points de ravitaillements sont prévus sur le parcours.

Article 9 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs.

Article 10 – Cas d'accidents ou blessures

En cas d'accidents ou de blessures, les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite contre l'organisateur, les propriétaires privés ou publics des terrains traversés pendant la course.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée pour des dommages résultant de la non-observation des consignes de sécurité, de la violation du présent règlement ou survenus en dehors du parcours fixé.

Article 11 – Chronométrage

Le chronométrage officiel et la mise à disposition des résultats sont assurés par la société KMS.

Article 12 : Classements - Récompenses

Classement :

Enfants : classement par ordre d'arrivée en fonction des catégories

Adultes : Le classement est établi par KMS sur la base des catégories actualisées au 01/11/2021

Récompenses :

Enfants : tous les enfants coureurs seront récompensés (médaille, sac gourmand) et les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe

Adultes : le classement complet sera sur le site KMS.

Les récompenses adultes concernent les :

- Trois premiers H et F scratch et le 1^{er} de chaque catégorie (pas de cumul)
- Challenge du nombre pour les clubs

Article 13 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'association Office de Tourisme et de la Culture de Cornillon-Confoux à utiliser celle-ci à titre gratuit, sur tout support de diffusion et sans limitation de durée.

Article 14 – Annulation et Cas de force majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Article 15 : La participation à l'épreuve implique l'application du présent règlement.